

DE2025\_0912\_15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 02 décembre 2025

---

**PRESENTS :**

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PERROTIN Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI) KREMER Emeline (CCVAI)

**ABSENTS :**

**ABSENTS EXCUSES :**

FAVREAU Gilles (CCVAI)

**POUVOIRS :**

BRUSQ Frédéric (CCVAI) représenté par BOUTTET Ludovic (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) représentée par GOFFOZ Alain (CCVAI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

**OBJET :** Modification du règlement intérieur de la médiathèque intercommunale  
à partir du 1er janvier 2026

Date de transmission de l'acte: 10/12/2025  
Date de reception de l'AR: 10/12/2025  
042-244200614-DE2025\_0912\_15-DE  
A G E D I

Vu la délibération DE\_2014\_092 du conseil communautaire du 03 juillet 2014 portant adoption du règlement intérieur de la médiathèque intercommunale

Vu la délibération DE2024\_0711\_08 du conseil communautaire du 07 novembre 2024 portant modification du règlement intérieur de la médiathèque intercommunale

Considérant que dans un souci d'offrir l'accès au plus grand nombre d'usagers, il convient de modifier certains points du règlement intérieur.

Monsieur le Président rappelle que le règlement intérieur fixe les conditions de fonctionnement, d'organisation du service public et d'accueil de la médiathèque intercommunale et fixe les droits et les devoirs des usagers.

Il propose de modifier le règlement intérieur comme suit :

- La gratuité du service à partir du 1er janvier 2026 (7€ actuellement)
- La durée des emprunts : 1 mois au lieu de 3 semaines, renouvelable 1 fois
- Un accès pour les abonnés à une imprimante avec un crédit de 50 pages recto-verso couleur ou NB /an. Seuls des travaux étudiants, scolaires, projets associatifs pourront être sujets à impression.

Suite à cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet de règlement intérieur joint en annexe

**ARTICLE 2 : DIT** que ce nouveau règlement intérieur entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026

COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A Saint-Germain Laval, le 09/12/2025

Le Président,  
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,  
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le : 10.12.25  
et de la publication le : 14.12.25*  
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 10/12/2025  
Date de reception de l'AR: 10/12/2025  
042-244200614-DE2025\_0912\_15-DE  
A G E D I